

Mesure	Mettre en place une procédure de gestion de crise
Aléa(s) climatique(s) en lien	<p>X Inondation</p> <p>X Sécheresse</p> <p>X Forte chaleur - canicule</p> <p>X Mouvement de terrain</p> <p>X Feu de forêt</p> <p><input type="checkbox"/> Evolution des températures</p> <p><input type="checkbox"/> Evolution des précipitations</p>
Description	<p>- <i>Lien avec l'aléa</i></p> <p>Une situation d'urgence est tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre les intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes (AR 16-02-2006). Ces événements soudains peuvent être d'origine climatique (inondations, canicules, feux de forêt etc.).</p> <p>- <i>Contextualisation de la mesure</i></p> <p>En Belgique, la préparation et la gestion de situations d'urgence (couramment appelées crises, voire catastrophes) sont organisées à trois niveaux : communal, provincial et fédéral. Lorsqu'un incident survient, c'est au bourgmestre que revient la décision, avec l'aide des services d'urgence, de déclencher le plan général d'urgence et d'intervention (PGUI) communal afin d'organiser la protection, la communication et si nécessaire les secours à la population. Il peut être complété par un plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) avec des directives spécifiques concernant un risque particulier.</p> <p>Lorsqu'une situation de crise dépasse le territoire communal, le gouverneur de province, si nécessaire le ministre de l'Intérieur peuvent déclencher le PGUI au niveau provincial ou fédéral.</p> <p>- <i>Présentation des solutions</i></p> <p>La mise en place d'une procédure de gestion de crise liée aux risques climatiques peut permettre d'appréhender les événements de manière plus systémique et réduire la vulnérabilité potentielle par la prévention. Elle vise non seulement à maîtriser les dispositifs réglementaires et la jurisprudence en place, à s'assurer de leur opérationnalisation mais aussi à organiser le retour d'expérience et l'amélioration continue.</p> <p>- <i>Eléments techniques</i></p> <p>La procédure peut s'organiser autour de 3 étapes clés : la préparation de la crise, sa gestion et l'après crise.</p> <p>✓ La préparation de la crise</p> <p>Il est important de s'assurer que l'ensemble des dispositifs sont opérants en cas de crise. Dans ce cadre, le gouverneur et ses services appuient les communes par différentes actions : mise à disposition d'un canevas de PGUIC, édition de vademecum, organisation d'exercices « clé-sur-porte », création d'une plateforme des fonctionnaires communaux chargés de la planification d'urgence et de la discipline.</p> <p>Le PGUIC contient les directives générales et les informations nécessaires pour assurer la gestion de la situation d'urgence : inventaire des risques, moyens pouvant être engagés, modes de communication, procédures d'alerte (qui lance l'alerte ? Comment ? Quel est le circuit d'alerte ?), organisation de la coordination</p>

	<p>opérationnelle et stratégiques (incluant lieux de repli, d'hébergement, moyens disponibles, personnes ressources etc.), modalités d'information de la population. Au-delà de la rédaction du plan, les listes de contacts doivent être mises régulièrement à jour, les postes de management opérationnels contrôlés et des exercices régulièrement organisés. Un guide avec de nombreuses recommandations opérationnelles pour le Bourgmestre est disponible (voir section aller plus loin).</p> <p>✓ La gestion de la crise</p> <p>En cas de déclenchement du Plan, deux axes de coordination complémentaires sont mis en place : la coordination opérationnelle (assurée par les services luttant directement contre le danger) et la coordination stratégique (assurée par la commune et regroupant toutes les missions d'appui à la coordination opérationnelle : aide aux victimes, information à la population et à la presse, installation d'un centre d'accueil, etc.). Les différents services communaux et non communaux sont organisés autour de 5 disciplines en cas de catastrophe sur le territoire communal : la D1 concerne les opérations de secours; la D2, les secours médicaux, sanitaires et psychosociaux ; la D3, la police; la D4, l'appui logistique; la D5, l'information.</p> <p>C'est toujours le bourgmestre qui le déclenche, sur conseil de la première discipline arrivée sur le lieu de la catastrophe (les pompiers, la police ou les secours médicaux), s'il y a ou risque d'y avoir un trouble grave de la sécurité publique, s'il y a une menace contre la vie ou la santé d'un grand nombre de personnes, s'il faut éviter d'importants dégâts matériels ou empêcher l'extension de la catastrophe. C'est aussi le bourgmestre qui coordonne l'action des différentes disciplines, depuis le centre de crise.</p> <p>Les services du Gouverneur, joignables 24h/24 et 7j/7 via un système de garde, proposent leur soutien aux bourgmestres en cas d'activation d'une phase communale.</p> <p>Un centre de Crise nationale garantit également une permanence ininterrompue afin de rassembler, d'analyser et de diffuser aux instances compétentes les informations urgentes de toute nature. Une plateforme « Incident ; Crisis Management System » (ICMS) doit être également mise en service et permettre de relier entre eux les services publics, les hôpitaux et les entreprises sensibles afin de mieux communiquer pendant les situations de crise (incendie, attentat, tempête, etc.).</p> <p>✓ L'après-crise</p> <p>Après l'événement, il est important de capitaliser les informations. Il s'agit notamment de conserver les photographies, les relevés topographiques de la situation, les témoignages afin d'analyser les causes et mieux anticiper toute crise future. Il peut s'agir aussi d'identifier les marqueurs du territoire qui contribuent à entretenir la culture du risque comme les repères de crue. Le bourgmestre procède alors à l'inventaire des repères de crues, les matérialise et les protège. On peut par ailleurs organiser des retours d'expérience de manière transversale pour permettre d'améliorer les procédures.</p>
Type(s) d'aménagement concerné	<p>X Ville – habitant</p> <p>X Zone d'activités économiques</p> <p>X Zone industrielle</p>

	X Espace rural X Espace vert
Eléments de coûts	La mise en place d'une procédure de gestion de crise rentre dans le domaine des mesures de prévention et permet potentiellement d'éviter des dommages importants aux biens et personnes en assurant un service continu et opérant.
Co-bénéfice(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du risque climatique par l'anticipation des événements - Développement des synergies entre les différents services communaux - Amélioration continue des procédures par le retour d'expériences
Acteurs concernés	Elus (bourgmestre en particulier) et services communaux Centres de crises aux niveaux régional et fédéral. Services d'urgence hospitaliers, pompiers, police etc.
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au caractère opérationnel du PGUIC par une mise à jour fréquente et des exercices réguliers - Développer des check-lists opérationnelles - Favoriser la collaboration transversale (entre les services et différents niveaux d'intervention)
Pour aller plus loin	<p>Ottignies-Louvain-la-Neuve a été la deuxième commune du Brabant wallon à se doter d'un PGUIC, après Waterloo. Il a été approuvé par la Province en 2010 (sa gouverneure de l'époque, Marie-José Laloy). Le PGUIC a déjà été déclenché 2 fois (causes non climatiques) et est régulièrement actualisé.</p> <p>Jiman Shahbandi, fonctionnaire en charge de la planification d'urgence «Planu».</p> <p>Dans le cadre du programme Sendai, une nouvelle plateforme nationale belge relie la réduction des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) et l'adaptation aux changements climatiques (contact Peter Verbrugghe , Peter.Verbrugghe@diplobel.fed.be), plus d'informations : https://www.senate.be/www/?Mlval=/Vragen/SVPrint&LEG=6&NR=954&LANG=fr</p>
Mots clefs	<i>Risque climatique– gestion de crise – prévention</i>
Illustration	<p>Ottignies-Louvain-la-Neuve</p>  <p>@ : google map.</p>